

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 00

Date de la convocation : Jeudi 19 juin

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 23 juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.
Anne FERRAND a donné procuration à Véronique DOITTAU.
Alain GALY a donné procuration à Bernard PROUST.
Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA.

DELIBERATION N° 16/2025 RELATIVE A TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DU CIMETIERE

Rapporteur : Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures et les articles R.2213-2 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires ;

Vu le code pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article T.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ;

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes de l'état civil ;

Vu l'arrêté portant règlement des cimetières de la commune de Mons ,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mons du 19 octobre 2001 sur les tarifs des concessions du cimetière ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mons du 30 octobre 2003 sur les tarifs du dépositoire communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mons du 12 décembre 2003 sur les tarifs du colombarium

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mons N°18/2016 du 23 juin 2016 sur la durée des concessions,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mons du 05 décembre 2017 sur les tarifs du Cimetière ;

Considérant *qu'il est d'intérêt local de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence des cimetières ;*

Considérant *qu'avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement, il est nécessaire de toiletter les tarifs des services publics liés au cimetière ;*

Madame le rapporteur rappelle :

A Mons, deux cimetières sont affectés aux inhumations des personnes :

- L'ancien cimetière situé à côté de l'église,
- Le nouveau cimetière situé Coustou du cimetière

L'inhumation dans le cimetière se fait en caveau funéraire ou en pleine terre. La largeur des fosses est de 2 mètres pour un emplacement pouvant accueillir jusqu'à 6 places et de 1,50 mètres pour un emplacement pouvant accueillir jusqu'à 4 places. Dans les deux cas, la longueur des fosses est de 2,80 mètres.

Le cimetière dispose d'un espace cinéraire composé d'un jardin du souvenir et d'un colombarium. Le cimetière dispose également d'un dépositoire (caveau provisoire) et d'un ossuaire.

Il est proposé au Conseil municipal de se mettre en conformité avec le nouveau règlement et :

1/ D'abroger la délibération du 05 décembre 2017, sur les tarifs du cimetière.

2/ D'adopter les tarifs suivants :

	Caveau funéraire ou pleine terre (jusqu'à 6 places) 2 m x 2,80 m	Caveau funéraire ou pleine terre (jusqu'à 4 places) 1,50 m x 2,80 m	Columbarium	Jardin du Souvenir	Dépositoire
50 ans	720 €	510 €	990 €	Plaques : 30 €	Gratuit le 1 ^{er} mois Puis redevance mensuelle 50 € (Durée maximale 6 mois)
30 ans	420 €	306 €	600 €		
15 ans	/	/	320 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'adopter les tarifs suivants :

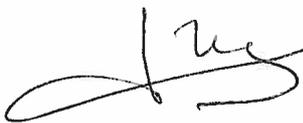
	Caveau funéraire ou pleine terre (jusqu'à 6 places) 2 m x 2,80 m	Caveau funéraire ou pleine terre (jusqu'à 4 places) 1,50 m x 2,80 m	Columbarium	Jardin du Souvenir	Dépositaire
50 ans	720 €	510 €	990 €	Plaque : 30 €	Gratuit le 1 ^{er} mois Puis redevance mensuelle 50 € (Durée maximale 6 mois)
30 ans	420 €	306 €	600 €		
15 ans	/	/	320 €		

Article 2 : D'abroger la délibération du 05 décembre 2017, sur les tarifs du cimetière.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 23/06/2025

Jean-François SOLA



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>